

INFO

Procédure de signalement des alertes émises par les agents publics: publication d'une circulaire

<u>Circulaire du 26 juin 2024</u> relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans la fonction publique dans le cadre des articles 6 à 15 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transformation et de la fonction publiques

Circulaire du 26 juin 2024 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans la fonction publique dans le cadre des articles 6 à 15 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte

NOR: TFPF2415531C

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la transformation et de la fonction publiques

à

Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les ministres délégués et Mesdames et Messieurs les secrétaires d'État,

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux et Mesdames et Messieurs les directeurs des ressources humaines

Mesdames et Messieurs les préfets de région, Mesdames et Messieurs les préfets de département Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat dans les collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution

Circulaire du 26 juin 2024 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans la fonction publique dans le cadre des articles 6 à 15 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte

Légifrance https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45566

WWW.SAFPT.ORG Libre-Autonome-Indépendant

Droits Obligation Défense Information